

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 6 octobre 2017, à 8h00, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Martin Lefebvre, M. Paul-Eugène Poulin, Mme Ginette Camiré, Mme Sonia Tremblay et M. Jacques Lirette.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Mandat à Les Excavations Bruno Turcotte Inc. pour les travaux du rang Saint-Édouard;
- Octroi d'un contrat pour la fourniture de 8 000 tonnes de sable MG-112 pour les travaux du rang Saint-Édouard;
- Octroi d'un contrat pour la fourniture de 6 000 tonnes de MG-20 A pour les travaux du rang Saint-Édouard;
- Octroi d'un contrat pour l'achat de 2 ponceaux chez EMCO Corporation pour les travaux du rang Saint-Édouard;
- Recommandation de paiement no. 2 pour la route Saint-Elzéar ainsi que l'acceptation définitive des travaux par WSP Canada Inc.;
- Recommandation de paiement no. 1 et no. 2 pour les rangs Saint-Marc et Saint-Mathieu ainsi que l'acceptation définitive des travaux par WSP Canada Inc.;
- Recommandation de paiement no. 2 pour le rang Saint-Luc et acceptation définitive des travaux par WSP Canada Inc.;
- Subvention – aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2017, approbation des dépenses;
- Vente du 518 rue Boilard, lot no. 2 721 024, à Générale Habitation Inc. et M. Mathieu Parent;
- Appui à la demande d'aliénation / lotissement adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Ferme M.C. Labrecque Inc.;
- Mandat à Nouvelle technologie (TEKNO) Inc. pour une campagne de mesure de débits dans le réseau d'égouts;
- Mandat à Asisto Inc. pour la vérification du canal Parshall à l'usine d'épuration ainsi que la vérification du débit des pompes des 3 stations de pompage;
- Autorisation à Stéphanie Labbé pour Revenu Québec;
- Autorisation à Carmelle Berthiaume pour Revenu Québec;
- 39^e souper annuel des gens d'affaires organisé par le Développement économique Nouvelle-Beauce ;
- Appui à la résolution de la MRC du Témiscamingue relativement au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) et retrait des dépenses pour l'entretien hivernal.

214-10-2017

MANDAT À LES EXCAVATIONS BRUNO TURCOTTE INC. POUR LES TRAVAUX DU RANG SAINT-ÉDOUARD :

Il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin,
Appuyé par M. Jacques Lirette,
Et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal mandate Les Excavations Bruno Turcotte Inc. avec sa machinerie pour effectuer les travaux d'élargissement du rang Saint-Édouard.

215-10-2017

Le conseiller M. Francis Gagné déclare avoir un intérêt dans l'octroi de ce contrat (M. Gagné est propriétaire d'un immeuble où l'entrepreneur ira chercher le sable). En conséquence, M. Gagné s'est abstenu de participer aux délibérations sur ce sujet, n'a pas voté et n'a pas tenté d'influencer le vote.

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE 8 000 TONNES DE SABLE MG-112 POUR LES TRAVAUX DU RANG SAINT-ÉDOUARD :

Considérant que la Municipalité effectuera des travaux dans le rang Saint-Édouard et qu'il faudra environ 8 000 tonnes de sable MG-112;

Considérant les soumissions reçues :

Nom du soumissionnaire	Prix par t.m. inclus droits municipaux	Sous-total avant taxes	Nombre KM aller-retour	Frais de transport	Total par t.m.
Les Excavations Dark Mercier	4.50 \$/t.m.	36 000.00 \$	52.4	11.333 \$/t.m.	15.83 \$
Services Vert et Blanc (S.V.B.) Inc.	5.87 \$/t.m.	46 960.00 \$	23.8	6.739 \$/t.m.	12.60 \$
Les Excavations Lafontaine Inc.	6.07 \$/t.m.	48 560.00 \$	5.4	2.525 \$/t.m.	8.59 \$
Conrad Giroux Inc.	6.50 \$/t.m.	52 000.00 \$	30.2	8.253 \$/t.m.	14.75 \$

Considérant le recueil des tarifs de camionnage en vrac du MTQ, en vigueur le 1er janvier 2017;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Lefebvre, appuyé par M. Jacques Lirette et unanimement résolu :

Que le conseil municipal retienne la soumission dont le site d'approvisionnement est situé à Saint-Bernard pour diminuer les frais de transport, soit celle de Les Excavations Lafontaine Inc., au montant 6.07 \$ la tonne métrique incluant les droits municipaux plus les taxes, pour la fourniture de 8 000 tonnes de sable MG-112 pour les travaux du rang Saint-Édouard.

216-10-2017

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE 6 000 TONNES DE MG-20 A POUR LES TRAVAUX DU RANG SAINT-ÉDOUARD :

Considérant que la Municipalité effectuera des travaux dans le rang Saint-Édouard et qu'il faudra du MG-20 A conforme à la norme du Ministère des Transports;

Considérant les soumissions reçues :

Nom du soumissionnaire	Prix par t.m.	Sous-total avant taxes	TPS	TVQ	Total
Conrad Giroux Inc.	8.25 \$/t.m.	49 500.00 \$	2 475.00 \$	4 937.63 \$	56 912.63 \$
Les Excavations Dark Mercier	Pas soumissionné				
Marc Vallières	Pas soumissionné				
Gravière St-Bernard Inc.	Pas soumissionné				

En conséquence, il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin, appuyé par Mme Sonia Tremblay et unanimement résolu :

Que le conseil municipal retienne la soumission de Conrad Giroux Inc., au montant de 8.25 \$ la tonne métrique incluant les droits municipaux plus les taxes, pour la fourniture de 6 000 tonnes de MG-20 A pour les travaux du rang Saint-Édouard, le tout conditionnement à ce que le matériel respecte les normes, dont la norme NQ 2560-114 pour un granulats mis en place en fondation de chaussée.

Que le conseil municipal mandate la firme ABS pour effectuer les tests pour le contrôle de la qualité des matériaux.

217-10-2017

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT DE 2 PONCEAUX CHEZ EMCO CORPORATION POUR LES TRAVAUX DU RANG SAINT-ÉDOUARD :

Considérant que la Municipalité effectuera des travaux dans le rang Saint-Édouard et que 2 ponceaux doivent être changés;

Considérant les soumissions reçues :

EMCO Corporation	7 269.54 \$ plus les taxes
Wolseley Canada Inc.	7 747.20 \$ plus les taxes

En conséquence, il est proposé par M. Martin Lefebvre, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal retienne la soumission la plus basse, soit celle d'EMCO Corporation, au montant de 7 269.54 \$ plus les taxes, pour l'achat de 2 ponceaux pour les travaux du rang Saint-Édouard.

218-10-2017

RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO. 2 POUR LA ROUTE DE SAINT-ELZÉAR AINSI QUE L'ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX PAR WSP CANADA INC. :

Considérant les travaux de réfection effectués au début de l'été 2017 sur la route de Saint-Elzéar;

Considérant l'acceptation définitive des travaux par la firme WSP Canada Inc.;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Lefebvre, appuyé par M. Paul-Eugène Poulin et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal accepte la recommandation de paiement no. 2 de WSP Canada Inc. au montant de 46 203.23 \$ incluant les taxes pour les travaux réalisés en date du 30 septembre 2017 sur la route de Saint-Elzéar.

219-10-2017

RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO. 1 ET NO. 2 POUR LES RANGS SAINT-MARC ET SAINT-MATHIEU AINSI QUE L'ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX PAR WSP CANADA INC. :

Considérant les travaux de réfection effectués au cours de l'été 2017 sur les rangs Saint-Marc et Saint-Mathieu;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal accepte la recommandation de paiement no. 1 en date du 12 septembre 2017 et no. 2 en date du 3 octobre 2017 de WSP Canada Inc. au montant de 973 286.06 \$ incluant les taxes, pour les travaux réalisés en date du 1er septembre 2017 sur les rangs Saint-Marc et Saint-Mathieu.

220-10-2017

RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO. 2 POUR LE RANG SAINT-LUC ET ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX PAR WSP CANADA INC. :

Considérant les travaux de réfection effectués à l'automne 2016 et les travaux correctifs effectués en septembre 2017 sur le rang Saint-Luc;

En conséquence, il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal accepte la recommandation de paiement no. 2 en date du 4 octobre 2017 de WSP Canada Inc. au montant de 525 003.43 \$ incluant les taxes, pour les travaux réalisés en date du 30 septembre 2017 sur le rang Saint-Luc.

221-10-2017

SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2017, APPROBATION DES DÉPENSES :

Considérant la réalisation des travaux d'amélioration de chaussée du rang Saint-Marc, du rang Saint-Mathieu et de la route de Saint-Elzéar;

Considérant que le coût de ces travaux bénéficie d'une aide financière de 14 000 \$ dans le cadre du programme de subvention pour l'amélioration du réseau routier;

Considérant que pour recevoir la somme permise, le ministère des Transports demande au Conseil certaines spécifications sur ces travaux;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux d'amélioration de chaussée du rang Saint-Marc, du rang Saint-Mathieu et de la route de Saint-Elzéar pour un montant de 1 374 506 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes sur les rangs mentionnés dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

222-10-2017

VENTE DU 518 RUE BOILARD, LOT NO. 2 721 024, À GÉNÉRALE HABITATION INC. ET M. MATHIEU PARENT :

Considérant que la Municipalité est propriétaire du lot no. 2 721 024 situé au 518 rue Boilard depuis le 18 septembre 2017;

Considérant que la Municipalité désire embellir ce secteur avec un nouveau projet;

Considérant l'offre d'achat de Générale Habitation Inc. représenté par M. Mathieu Parent en date du 2 octobre 2017 pour la construction d'un jumelé;

En conséquence, il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte l'offre d'achat de Générale Habitation Inc. pour l'acquisition du lot no. 2 721 024 pour un montant de 55 000 \$ plus les taxes. Plus précisément, la vente du lot projeté no. 6 168 150 à Générale Habitation Inc. pour un montant de 27 500 \$ plus les taxes et la vente du lot projeté no. 6 168 149 à M. Mathieu Parent pour un montant de 27 500 \$ plus les taxes.

Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents relatifs aux actes notariés pour la vente du lot no. 2 721 024 (lots projetés no. 6 168 149 et no. 6 168 150).

223-10-2017

APPUI À LA DEMANDE D'ALIÉNATION / LOTISSEMENT ADRESSÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC PAR FERME M.C. LABRECQUE INC. :

Il est proposé par Mme Ginette Camiré,
Appuyé par M. Jacques Lirette,
Et résolu à l'unanimité:

Que la Municipalité de Saint-Bernard appuie la demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Ferme M.C. Labrecque Inc. afin que celle-ci puisse procéder à la vente d'une partie du lot no. 2 719 940 d'une superficie de plus ou moins 10 hectares du lot 2 719 943 d'une superficie approximative de 6,3 hectares et d'une partie du lot 2 719 939 d'une superficie approximative de 3,0 hectares à M. Charles Labrecque;

Cette demande d'aliénation n'a aucune conséquence sur les activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants. De plus, l'autorisation demandée permettrait d'exploiter l'érablière de 400 entailles non exploitées. Cette demande ne cause aucune contrainte particulière aux établissements de production animale et la demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité.

Cette résolution annule et remplace la résolution no. 70-03-2017, adoptée lors de la séance ordinaire du 6 mars 2017.

224-10-2017

MANDAT À NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC. POUR UNE CAMPAGNE DE MESURE DE DÉBITS DANS LE RÉSEAU D'ÉGOUTS :

Considérant qu'Asisto Inc. a fortement recommandé à la Municipalité de réaliser une campagne de mesure de débits dans le réseau d'égouts;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate Nouvelle technologie (TEKNO) Inc. pour la réalisation d'une campagne de mesure de débits dans le réseau d'égouts pour 2 unités de conduites pour une durée d'une semaine, pour un montant forfaitaire de 2 800.00 \$ plus les taxes applicables et pour un montant de 1500.00 \$ plus les taxes par semaine supplémentaire.

225-10-2017

MANDAT À ASISTO INC. POUR LA VÉRIFICATION DU CANAL PARSHALL À L'USINE D'ÉPURATION AINSI QUE LA VÉRIFICATION DU DÉBIT DES POMPES DES 3 STATIONS DE POMPAGE :

Considérant que la loi exige la vérification annuelle de l'exactitude du canal Parshall à l'entrée de l'usine d'épuration;

Considérant qu'une vérification du débit des pompes des 3 stations de pompage pourra être effectuée par la même occasion;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Jacques Lirette et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate Asisto Inc. pour la vérification du canal Parshall à l'usine d'épuration et le calcul du débit des pompes des 3 stations de pompage, pour un montant de 1 560.00 \$ plus les taxes applicables.

226-10-2017

AUTORISATION À STÉPHANIE LABBÉ POUR REVENU QUÉBEC :

Il est proposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par M. Francis Gagné,
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Bernard autorise Stéphanie Labbé :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir et à assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

227-10-2017

AUTORISATION À CARMELLE BERTHIAUME POUR REVENU QUÉBEC :

Il est proposé par Mme Ginette Camiré,
Appuyé par M. Jacques Lirette,
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Bernard autorise Carmelle Berthiaume :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir et à assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

228-10-2017

39^E SOUPER ANNUEL DES GENS D'AFFAIRES ORGANISÉ PAR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE NOUVELLE-BEAUCE :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre,
Appuyé par M. Paul-Eugène Poulin,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un billet pour le 39^e souper des gens d'affaires organisé par le Développement économique Nouvelle-Beauce le 1^{er} novembre prochain au coût de 115 \$ par billet plus les taxes applicables.

229-10-2017

APPUI À LA RÉOLUTION DE LA MRC DU TÉMISCAMINGUE RELATIVEMENT AU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) ET RETRAIT DES DÉPENSES POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL :

Considérant que le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1^{er} avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités;

Considérant que le volet municipal du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveaux 1 et 2 par le versement de contributions financières aux municipalités;

Considérant que les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

Considérant que les seuls frais encourus reconnus comme admissibles sont la sécurité, la chaussée, le drainage et les abords de route ainsi que les dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes, c'est-à-dire l'achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.) et l'achat de machinerie (tracteurs, appareils, machine, etc.);

Considérant que depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveaux 1 et 2 n'est plus admissible au PAERRL;

Considérant que le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2;

Considérant que les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que les dépenses d'investissements du PAERRL;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Jacques Lirette et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte d'appuyer la démarche des municipalités locales dans le présent dossier;

Que le conseil municipal demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

Que le conseil municipal accepte qu'une copie de la résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités du Québec ainsi à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière